

Plan directeur cantonal 2050

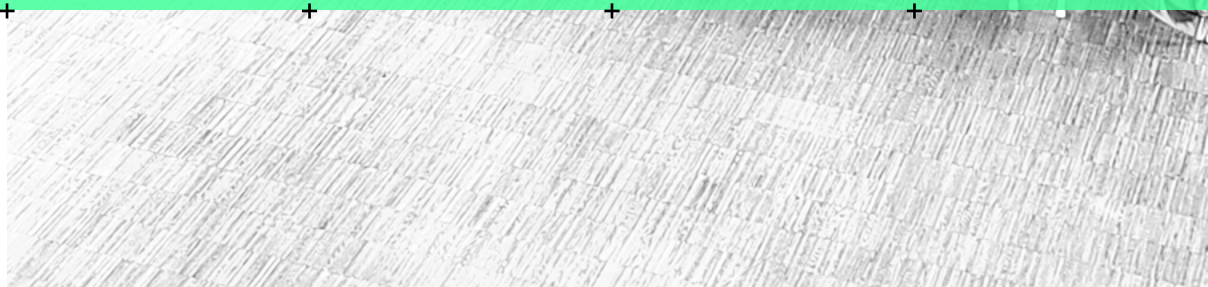
Participation



Démarche participative

Synthèse des ateliers régionaux 2024

Direction générale du territoire
et du logement (DGTLL)



Juin 2025

Contexte

La DGTL mène, tout au long du processus de révision complète du PDCn, une démarche participative ouverte, afin d'assurer que chaque étape de la révision – des orientations jusqu'aux mesures – soit construite avec et pour les acteurs du territoire.

Concrètement, la démarche participative s'articule autour de deux axes de travail, à savoir le grand public d'une part, et les entités territoriales, donc les Communes, les régions et les structures d'agglomération d'autre part.

Pour le grand public, cela s'est matérialisé par les enquêtes du Panel lémanique et [«C'est quoi le plan?»](#). Les entités territoriales sont elles invitées à participer à trois sessions d'ateliers régionaux en 2024, 2025 et 2026.

Format et méthodologie des ateliers

La première phase d'ateliers régionaux s'est déroulée durant les mois d'octobre et novembre 2024. Le présent document est une synthèse du travail effectué en atelier et permet de révéler de façon factuelle les préoccupations et propositions des entités territoriales par rapport aux enjeux définis dans les Perspectives pour le territoire. Fruit du travail des mandataires, il ne s'agit pas de la vision de la DGTL. Toutefois, ces résultats guideront le travail de révision complète du PDCn.

La synthèse est structurée en trois parties :

- A. Une synthèse transversale, portant sur les aspects de gouvernance et de mise en oeuvre;
- B. Une synthèse par enjeux des Perspectives pour le territoire;
- C. Une mise en perspective des propositions et attentes des Communes avec les thématiques majeures de l'aménagement du territoire.

Huit ateliers ont été réalisés entre fin octobre et fin novembre 2024 avec les entités territoriales (Communes, régions, agglomérations) dans les différentes régions. Ces ateliers ont permis de rencontrer 194 des 300 Communes vaudoises et ont réuni en moyenne 40 participants chacun.

520 propositions ont été recueillies au cours de ces ateliers, soit une moyenne de 65 propositions par atelier avec 8 à 11 propositions formulées par thématique.

320 participants

et 215 entités représentées à ces ateliers.

520 propositions

dont 8 à 11 propositions formulées par thématique.

Impressum

Éditeur

État de Vaud
Direction générale du territoire
et du logement (DGTL)

Équipe de projet

Alain Turatti,
Samuel Barbou,
Julien Martin,
Romain Herren,
Nicolas Cardot,
Thibault Leuthold,
Nicolas Antille (DGTL)

Urbaplan SA
Bureau DAC



Nord Vaudois et Vallée de Joux (Grandson, 28.10.24)
43 entités et 63 participants

Gros-de-Vaud (Echallens, 14.11.24)
31 entités et 45 participants

PALM (Le Mont-sur-Lausanne, 31.10.24)
27 entités et 42 participants

La Broye (Moudon, 18.11.24)
23 entités et 33 participants

Rivelac (La Tour-de-Peilz, 29.11.24)
19 entités et 25 participants

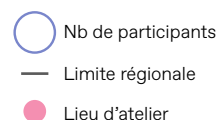
Chablais et Pays d'Enhaut (Aigle, 24.11.24)
14 entités et 22 participants

Cossonay-Aubonne (Allaman, 07.11.24)
17 entités et 33 participants

District de Nyon (Prangins, 19.11.24)
41 entités et 57 participants

8 ateliers

effectués en octobre-novembre 24



Les huit ateliers se sont déroulés selon une même méthodologie de travail. Les Communes étaient représentées par des responsables politiques et/ou techniques et la méthodologie employée amenait les participants à formaliser :

- une **liste de propositions** en lien avec les 7 thèmes principaux d'aménagement du territoire identifiés par le document « Perspectives pour le territoire » (espaces bâtis, activités économiques, agriculture, environnement naturel, mobilité, ressources et énergie et services) ;
- une **liste des attentes vis-à-vis du plan directeur cantonal** et du Canton en général.

Bien que les participants étaient encouragés à mettre en évidence les potentiels éléments de dissensus au sein des thématiques, il est relevé une grande convergence des propositions pour chaque enjeu.

Aussi, les divergences apparaissent finalement plus dans la mise en perspectives des propositions entre thématiques. Il s'agit ici d'un point d'attention à avoir pour la suite de la démarche de révision complète du PDCn, en particulier l'élaboration du Projet de territoire. En effet, le Projet de territoire doit donner des orientations sur les principes qui seront appliqués dans les pesées des intérêts et, le cas échéant, identifier et résoudre les « points durs » afin de proposer une vision cohérente et partagée du développement territorial à l'horizon 2050.



A. Synthèse transversale

Cette partie propose une synthèse des propositions et attentes envers la DGTL et le PDCn révisé qui ont été identifiées dans plusieurs ateliers régionaux. Celles-ci s'articulent autour de trois axes :

1. faciliter la pesée des intérêts ;
2. ancrer la présence régionale pour soutenir les Communes ;
3. simplifier les procédures : un PDCn plus souple et plus opérationnel.

A.1.1 Faciliter la pesée des intérêts

La complexité croissante des projets d'aménagement du territoire nécessite de mieux définir les procédures de pesée des intérêts afin d'assurer une prise de décision efficace entre les services cantonaux et en collaboration avec les Communes. Celles-ci attendent en effet des pesées des intérêts plus explicites lors de l'examen des planifications communales, mais également la hiérarchisation en amont des objectifs d'aménagement du territoire sur les sujets discordants récurrents tels que la densification et la rénovation énergétique au sein d'espaces bâtis protégés, l'implantation d'installations d'énergie renouvelable sur des espaces agricoles ou naturels ou encore la réalisation d'aménagements en faveur de la mobilité active ou des transports publics sur des surfaces d'assolement.

Certaines régions, reconnaissant que la pesée des intérêts ne peut pas systématiquement être faite en amont, appellent à l'établissement d'outils et de méthodologie facilitant ce travail entre les acteurs communaux, régionaux et cantonaux pour des prises de décisions plus rapides. Des demandes ambivalentes quant à la gouvernance dans les pesées des intérêts apparaissent : l'idée d'un département « leader » (DGTL) qui tranche dans les situations d'intérêts divergents ressort de plusieurs propositions (notamment : localisation d'équipements et d'infrastructures d'intérêt public). Cependant, selon les sujets, il est attendu que les méthodologies de pesée des intérêts attribuent une plus grande autonomie aux régions et communes.

Plusieurs sujets saillants en termes de pesées des intérêts peuvent être mis en évidence par les propositions issues des ateliers :

- Préservation des surfaces agricoles exploitables (notamment les SDA) versus les projets de mise sous protection paysagère et écologique et/ou de renaturation.
- Aménagement de nouvelles infrastructures de mobilité (notamment les pistes cyclables le long des routes existantes versus préservation des surfaces agricoles exploitables (notamment les SDA) et préservation de la biodiversité.
- Développement des infrastructures de production d'énergies renouvelables versus préservation des surfaces agricoles exploitables (notamment les SDA) et préservation de la biodiversité.
- Développement des panneaux solaires versus protection du patrimoine bâti dans les espaces urbains.
- Densification des espaces urbains versus protection du patrimoine bâti.
- La conciliation des usages dans la gestion des espaces forestiers : exploitation d'une ressource locale, espace de biodiversité, espace de loisirs.

A.1.2 Ancrer la présence régionale pour soutenir les Communes

Il ressort comme nécessaire d'améliorer la présence des services cantonaux sur le terrain, au plus proche des Communes. Cette proximité permettrait une meilleure compréhension des enjeux locaux et une collaboration plus efficace avec les Communes. Une solution envisagée serait la mise en place de services cantonaux décentralisés, avec des antennes régionales.

Les collaborations régionales et interrégionales doivent être encouragées et soutenues par le Canton. Cela peut passer par un renforcement des structures existantes, la mise en place de nouvelles plateformes de collaboration ou encore par un soutien financier et technique accru à échelle régionale. Pour certaines régions, la collaboration intercantonale est également un enjeu important qui nécessite un accompagnement spécifique. En favorisant la proximité des services et la collaboration à l'échelle régionale, le Canton peut encourager le développement de circuits courts et d'une économie circulaire, plus ancrée dans les ressources et spécificités locales.

A.1.3 Simplifier les procédures

Un PDCn plus souple et plus opérationnel Le PDCn doit être plus facile à comprendre et à utiliser pour tous les acteurs impliqués ;

il doit proposer des mesures concrètes et faciliter leur mise en oeuvre, y compris dans les petites Communes qui ne disposent pas d'un service technique de professionnels de l'aménagement du territoire. Il devrait permettre l'adaptation des mesures à l'évolution rapide des contextes et enjeux en présence et encourager l'innovation et l'expérimentation dans l'aménagement du territoire.

Les points précédents correspondent à des attentes générales des Communes et régions, mais les ateliers n'ont pas permis de faire des propositions d'améliorations concrètes. Le PDCn devrait également mettre l'accent sur la qualité de l'aménagement du territoire plutôt que sur des objectifs quantitatifs stricts. En ce sens, la mesure A11, la mesure cadrant le dimensionnement de la zone d'habitation et mixte, est souvent évoquée pour illustrer l'attente d'un tournant conceptuel important du PDCn.

Finalement, le Canton devrait favoriser un sentiment de soutien et d'accompagnement des Communes dans leurs démarches locales et intercommunales, plutôt que de contrainte, en partant du principe d'une responsabilité partagée de l'aménagement du territoire entre les différentes instances territoriales.

B. Synthèse par thématique

B.1 Propositions et attentes convergentes

Ce chapitre met en évidence, pour chaque enjeu, les sujets à traiter (propositions et attentes) qui ont été abordés dans au moins 4 régions. Le tableau synthétique annexé regroupe tous les sujets rapportés.

B.1.1 Espaces bâtis

Réviser la mesure A11 – toutes les régions

- Abandonner le mode de calcul par habitant pour chaque type d'espace pour privilégier une approche plus régionale et contextualisée du dimensionnement et pour donner plus de marges de manoeuvre aux communes pour densifier dans les villages.
- Intégrer les autres types de zones à bâtir dans les réflexions sur le dimensionnement.



Donner plus de flexibilité à l'évolution des affectations pour le bâti existant

6 des 8 régions : Chablais et Pays d'Enhaut, Gros-de-Vaud, La Broye, Nord Vaudois et Vallée de Joux, PALM, Rivelac

- Répondre à des besoins sans pour autant construire de nouveaux bâtiments :
 - en zone à bâtir, par exemple pour permettre l'accueil de logements ou de commerces dans les zones d'activités ;
 - hors zones à bâtir, pour une utilisation non agricole des bâtiments existants. À noter que ce sujet est également présent dans les groupes « Agriculture » (cf. sujet « Donner plus de flexibilité à l'évolution des affectations pour le bâti existant et à la constructibilité en zone agricole »).



Accélérer la révision du recensement architectural

4 des 8 régions : Cossonay- Aubonne, District de Nyon, Gros de Vaud et PALM

- Réviser plus rapidement le recensement architectural cantonal afin de pouvoir l'intégrer dans les planifications en cours de révision et associer plus étroitement les communes à cette démarche.



B.1.2 Activités économiques

Définir des stratégies touristiques régionales

6 des 8 régions : Chablais et pays d'Enhaut, Cossonay-Aubonne, District de Nyon, La Broye, PALM, Rivelac

- Développer des visions/planifications régionales coordonnées à l'échelle cantonale dans la perspective du développement d'un tourisme 4 saisons prenant en compte les sensibilités environnementales et la connexion des sites touristiques au TP et à la mobilité active.



Mettre en oeuvre les SRGZA

5 des 8 régions : Chablais et pays d'Enhaut, District de Nyon, Gros-de-Vaud, La Broye, Rivelac.

- L'outil « SRGZA » n'est pas remis en question.
- Les préoccupations concernent principalement le maintien des zones artisanales/industrielles locales et une meilleure prise en compte des spécificités locales.
- On notera un potentiel point de divergences entre régions concernant le contrôle par les services cantonaux de la mise en oeuvre des stratégies régionales (certaines souhaitant disposer de plus de souplesse dans leur application, d'autres soulignant la nécessité d'un respect strict par les différentes parties prenantes).



Anticiper les impacts territoriaux de la numérisation sur l'économie

4 des 8 régions : Nord vaudois et vallée de Joux, Cossonay-Aubonne, La Broye, Rivelac.

- Deux axes de questionnement, potentiellement divergents, peuvent être identifiés sur ce sujet :
 - Comment accompagner la création et/ou le développement d'entreprises en lien avec l'économie numérique (ex. création de data centers) ?
 - Comment soutenir des secteurs économiques impactés négativement par la numérisation de l'économie, par exemple dans le secteur secondaire, et comment anticiper les risques associés ?



B.1.3 Agriculture

Encourager le développement des circuits courts

7 des 8 régions : Cossonay- Aubonne, District de Nyon, La Broye, Nord vaudois et vallée de Joux, PALM, Rivelac, Chablais Pays d'Enhaut.

- Faciliter la mise en place de points de vente/points de rencontre entre les producteurs locaux et les consommateurs :
 - en permettant la flexibilité des affectations de bâtiments existants (cf. sujet « Donner plus de flexibilité à l'évolution des affectations pour le bâti existant » du groupe Espaces urbains) ;
 - en dédiant des surfaces pour leur création, que ce soit en zone agricole ou en zone à bâtir.
- Assouplir les réglementations pour les commerces de produits locaux.
- Faciliter la mise en réseau des commerces de produits locaux et la communication auprès des consommateurs.



Faciliter la création d'infrastructures collectives agricoles

7 des 8 régions : District de Nyon, La Broye, Nord vaudois et vallée de Joux, PALM, Rivelac, Chablais Pays d'Enhaut, Gros-de-Vaud.



- Mutualiser/mettre en commun des infrastructures contribuant au maintien d'un tissu agricole dynamique. Les infrastructures mentionnées sont variées : bâtiments (par ex. moulins, abattoirs), chemins d'accès (réfection de chemins existants et création de nouveaux chemins, amenée d'eau).
- Mettre à disposition des terrains pour ces infrastructures apparaît comme le principal sujet de préoccupation, notamment en zone agricole où la LAT est globalement jugée contraignante. La planification de zones dédiées à ce type d'infrastructures en zone agricole et/ou en zone à bâtir dans le cadre de visions/stratégies régionales apparaît comme une piste de réflexion possible.
- Donner plus de flexibilité à l'évolution des affectations pour le bâti existant et à la constructibilité en zone agricole - 4 des 8 régions : Chablais et Pays d'Enhaut, Cossonay-Aubonne, District de Nyon, Gros-de-Vaud.
- Assouplir les dispositions de la LAT en zone agricole dans le cadre de la rénovation de bâtiments existants ou de la construction de nouveaux bâtiments en vue de la création de logements (notamment pour les employés des exploitations), du développement de l'agritourisme et plus largement de la diversification des activités en zone agricole.
- Les participants sont toutefois conscients que ce sujet dépend principalement des évolutions de la législation fédérale en la matière.
- À noter que ce sujet est également présent dans les groupes « Espaces bâtis » (cf. sujet « Donner plus de flexibilité à l'évolution des affectations pour le bâti existant »).

Prioriser l'agriculture dans les pesées des intérêts en lien avec la biodiversité

4 des 8 régions : Chablais pays d'Enhaut, District de Nyon, Gros de Vaud, PALM.



- La priorité devrait être donnée au maintien des surfaces d'exploitation, et notamment des SDA, par rapport aux projets de protection de la nature ou de renaturation. Il s'agit ici d'un sujet de divergence majeur avec des propositions et attentes exprimées dans les groupes « Environnement naturel », « Services », « Ressources et énergie » et « Mobilité ».

B.1.4 Environnement naturel

Gérer la ressource en eau – toutes les régions.

- Gérer l'eau potable. Ce sujet est abordé à travers les enjeux suivants : l'amélioration et la diffusion des connaissances sur les ressources en eau potable, l'amélioration de leur protection (en qualité et en quantité) et l'adéquation entre les besoins (actuels et futurs) et les ressources disponibles.
- Gérer les eaux pluviales. Ce sujet est abordé à travers les enjeux suivants : utilisation des eaux pluviales en remplacement de l'eau potable pour certains usages, renforcement des capacités de stockage par des bassins de rétention, désimperméabilisation des sols et infiltration. On notera que ce sujet est également abordé dans d'autres groupes : « Services » (eaux pluviales et eau potable), « Agriculture » (irrigation) et « Espaces bâtis » (gestion des eaux pluviales).



Poursuivre la protection et la restauration de l'infrastructure écologique (milieux naturels et corridors)

6 des 8 régions : Nord vaudois et Vallée de Joux, Cossonay- Aubonne, Gros-de-Vaud, District de Nyon, Chablais et Pays d'Enhaut et Rivelac.

- Multiplier les projets de renaturation/revitalisation des cours d'eau et des rives lacustres.
- Poursuivre les inventaires, les suivis de la qualité de milieux et la cartographie des corridors écologiques (notamment d'échelle régionale) dans la perspective du renforcement de leur protection. On notera des divergences sur cette proposition :
 - entre participants aux groupes « Environnement naturel », certains estimant que les inventaires et mesures de protection existantes sont suffisants ;
 - avec les groupes « Agriculture » (cf. sujet « Prioriser l'agriculture dans les pesées des intérêts en lien avec la biodiversité ou la protection des sols »).



Améliorer la gestion des sols

5 des 8 régions : PALM, Gros-de-Vaud, La Broye, District de Nyon et Rivelac.

- Préserver et améliorer la perméabilité des sols.
- Gérer les impacts des intrants chimiques sur la qualité des sols.



Mieux prendre en considération la multifonctionnalité des forêts

4 des 8 régions : Nord Vaudois et vallée de Joux, Cossonay-Aubonne, Gros-de-Vaud, District de Nyon.

- Rechercher une utilisation et mise en valeur des forêts attentive à la biodiversité. En lien avec le sujet « Favoriser l'utilisation des ressources locales de bois » développé dans les groupes « Ressources et énergie », cet aspect est à considérer comme un sujet de pesée des intérêts.
- Améliorer les connaissances des incidences du changement climatique sur les forêts pour adapter les modalités de leur gestion.



Renforcer la présence de la nature en ville

4 des 8 régions : Cossonay-Aubonne, La Broye, Chablais et pays d'Enhaut, Rivelac.

- Fixer des objectifs qualitatifs et quantitatifs (échelle cantonale, régionale et communale).
- Identifier et partager les bonnes pratiques.
- Mieux prendre en compte les corridors écologiques dans les espaces urbains.



Mieux concilier l'agriculture avec la biodiversité et les sols

4 des 8 régions : Nord Vaudois et Vallée de Joux, La Broye, Chablais et Pays d'Enhaut, Rivelac.

- Mieux concilier des intérêts souvent très divergents :
 - en accordant aux Communes une plus grande marge de manoeuvre concernant les projets de mise sous protection au titre de la biodiversité et du paysage ;
 - en renforçant l'information et la formation des agriculteurs.
- Ces propositions sont à mettre en lien avec le sujet « Prioriser l'agriculture dans les pesées des intérêts en lien avec la biodiversité ou la protection des sols » traité dans les tables rondes « Agriculture ».



B.1.5 Mobilité

Améliorer l'offre en transports publics – toutes les régions

- Améliorer les fréquences et les amplitudes horaires des TP (train et bus). Selon les régions, ce ne sont pas les mêmes types de desserte qui sont priorités (dessertes interrégionales, desserte des zones rurales ou desserte des agglomérations).
- Améliorer les infrastructures TP. Cette proposition se focalise principalement sur le développement des sites propres et, dans une moindre mesure, sur l'amélioration/mise aux normes des arrêts de bus (qui sont du ressort des Communes) ;
- La question de la répartition des coûts des TP est abordée par la majorité des régions, mais avec des propositions divergentes :
 - entre collectivités et usagers : la réduction des prix pour l'utilisateur est identifiée comme un levier pour l'amélioration de la fréquentation par plusieurs régions.
 - L'hypothèse de la gratuité des TP est mentionnée dans une seule région (PALM) ;
 - entre collectivités (Communes, Canton, Confédération) avec un positionnement globalement en faveur d'un renforcement des financements cantonaux et fédéraux. Il y a ici un « hiatus » entre les souhaits de réduction des coûts pour les communes et d'augmentation de l'offre.



Améliorer l'offre en mobilité douce – toutes les régions

- Développer les pistes cyclables en facilitant les procédures notamment en priorisant ces projets par rapport à la protection des SDA (et dans une moindre mesure sur la protection de la biodiversité). On peut cependant distinguer deux types de positionnement des différentes régions sur ce sujet :
 - Deux agglomérations (PALM et Rivelac) proposent respectivement une stratégie cantonale de l'espace rue et un plan sectoriel cantonal vélo, donnant des orientations sur le rééquilibrage de l'espace de voirie entre les différents modes.
 - Les autres régions mettent plutôt en avant la création de pistes cyclables en site propre ou par élargissement des voiries existantes, sans « mise en concurrence » des différents modes.



Mieux coordonner urbanisation et transport

5 des 8 régions : Cossonay-Aubonne, Gros de Vaud, La Broye, PALM, Rivelac

- Rééquilibrer territorialement les emplois, les services et les habitants dans une perspective de réduction des besoins de mobilité (territoire des courtes-distances).
- Ces propositions entrent en résonance avec le sujet de la mixité des affectations abordé également dans les groupes « Espaces bâtis », « Services » et « Activités économiques ».
- À noter que le terme « ville du ¼ heure » est utilisé dans deux régions d'agglomération (PALM et Rivelac), mais pas dans les autres régions.



Améliorer l'intermodalité/mobilité partagée

4 des 8 régions : Cossonay-Aubonne, Gros-de-Vaud, La Broye, Nord Vaudois et Vallée de Joux.

- Développer les parkings d'échange et de covoiturage, non seulement à proximité des arrêts TP, mais également à proximité des grands axes routiers. Comme pour les pistes cyclables, il est souhaité une simplification des procédures pour ces projets.
- Accroître les offres de mobilité partagée sur tout le territoire (services de types Mobility, vélo en libre-service, etc.). Le financement de ces offres est questionné (subvention publique équivalente aux TP, gratuité).



B.1.6 Ressources et énergie

Développer les énergies renouvelables – toutes les régions

- Poursuivre le développement de la production d'énergies renouvelables est unanimement abordé, principalement l'éolien, le solaire et le bois-énergie. Le biogaz et l'hydraulique sont moins systématiquement cités.
- Élargir la vision cantonale et renouveler le cadre légal cantonal pour traiter de toutes les énergies renouvelables et décliner la vision par région (objectifs chiffrés par région, amélioration des connaissances sur les ressources mobilisables en lien avec les besoins, localisation préférentielle des infrastructures).
- Accélérer les procédures basées sur la priorisation des projets d'énergies renouvelables dans les pesées des intérêts.
- Renforcer les soutiens techniques et financiers aux communes pour les projets d'énergies renouvelables.



Promouvoir et développer le recyclage des déchets et l'économie circulaire

7 des 8 régions : Chablais et Pays d'Enhaut, Cossonay-Aubonne, district de Nyon, Gros-de-Vaud, Nord Vaudois et vallée de Joux, PALM et Rivelac.

- Promouvoir et développer les filières locales de tri et de valorisation des déchets pour les matériaux de construction et d'excavation, les plastiques, le bois et la biomasse agricole.
- Le PDCn est vu comme un potentiel facilitateur en développant une vision d'ensemble et en proposant des solutions pour trouver des terrains pour ces filières.
- Promouvoir le stockage d'énergie - 4 des 8 régions : Cossonay-Aubonne, District de Nyon, Gros-de-Vaud, Nord Vaudois et Vallée de Joux.
- Planifier les infrastructures de stockages d'énergie (chaleur et électricité).
- Développer les soutiens techniques et financiers du canton pour les projets de stockages d'énergie.



Favoriser l'utilisation des ressources locales de bois

4 des 8 régions : PALM, Gros-de-Vaud, La Broye et District de Nyon

- Améliorer la valorisation de la ressource en bois locale dans les domaines de la construction et de la production d'énergie.



- Cette proposition est à mettre en lien avec le sujet « Mieux prendre en considération la multifonctionnalité des forêts » développé dans les groupes « Environnement naturel ». Une région (La Broye) met explicitement en évidence que cet objectif peut être en opposition avec la volonté de maintenir les qualités écologiques et paysagères des forêts. Cet aspect est à considérer comme un sujet de pesée des intérêts.

Gérer les consommations énergétiques

4 des 8 régions : Nord vaudois et Vallée de Joux, La Broye et District de Nyon, Rivelac.

- Adapter les législations cantonales et fédérales sur les communautés pour l'autoconsommation et la promotion de la consommation d'électricité produite localement.
- Renforcer les subventions et les incitations fiscales pour la rénovation des bâtiments et les mesures d'économies d'énergie.



B.1.7 Services

Faciliter la création d'équipements publics – toutes les régions

- Renforcer les coopérations intercommunales et intercantionales soutenues par le Canton pour la création et le financement d'équipements publics dans tous les domaines (équipements sportifs, équipements scolaires et parascolaires, équipements de santé, etc.)
- Faciliter la création des nouveaux équipements publics priorisant les projets d'équipements/les zonages en « zone répondant à des besoins publics » dans les pesées des intérêts.
- Renforcer les soutiens techniques et financiers cantonaux aux communes pour les projets d'équipements publics.



Faciliter la création de logements

7 des 8 régions : Cossonay-Aubonne, District de Nyon, Gros-de-Vaud, Nord Vaudois et vallée de Joux, PALM et Rivelac.

- Simplifier les procédures et les normes pour permettre de nouvelles formes de logements en fonction des spécificités locales et régionales (habitats modulaires/communautaires, tiny houses, logements intergénérationnels, LUP dans ZUP, logements des saisonniers, etc.).
- Accroître les soutiens techniques et financiers du Canton en direction des Communes pour limiter le prix des logements et encourager l'échange de logements.



Soutenir les Communes dans la gestion de l'eau

5 des 8 régions : PALM, Gros-de- Vaud, La Broye, District de Nyon, Chablais et pays d'Enhaut.

- Renforcer les soutiens techniques et financiers du Canton en direction des Communes pour la gestion des eaux pluviales (ville-éponge) et de l'eau potable.



B.1.8 Sujet particulier

La problématique de la gestion de la multifonctionnalité des espaces naturels et agricoles, et notamment des conflits d'usages, a été abordée dans 4 régions (PALM, Cossonay-Aubonne, La Broye et Rivelac), mais à travers des groupes thématiques différents : Agriculture, Environnement naturel et Activités économiques.

B.2 Propositions et attentes spécifiques à certaines régions

B.2.1 Sujets communs à 3 régions

- Encourager la recherche agricole (PALM, Cossonay-Aubonne, District de Nyon).
- Permettre la mixité des zones d'activités en permettant une plus grande « souplesse » sur l'accueil d'habitat et de commerces dans les ZA et sur les catégories d'activités pouvant être accueillies dans les différentes typologies de zones d'activités existantes (PALM, Cossonay-Aubonne, Chablais et Pays d'Enhaut).
- Développer une politique foncière pour les zones d'activités économiques sur le modèle de la FTI à Genève (PALM, Cossonay-Aubonne, District de Nyon).

B.2.2 Sujets communs à 2 régions

- Reconsidérer la gestion des SDA en milieu bâti avec plus de pragmatisme pour permettre un usage non agricole des SDA en agglomération (PALM et Rivelac).
- Appliquer les normes VSS de manière plus flexible en fonction des spécificités régionales (Nord vaudois et Vallée de Joux, Cossonay-Aubonne).
- Créer une planification cantonale pour la gestion du sous-sol (Nord Vaudois, Vallée de Joux et District de Nyon).
- Permettre le développement du transport autonome (Cossonay-Aubonne et Gros-de- Vaud).
- Rendre obligatoires les plans de mobilité d'entreprises (Chablais, Pays d'Enhaut et La Broye).
- Poursuivre la politique de soutien aux améliorations foncières agricoles (Gros-de- Vaud et Rivelac).

B.2.3 Sujets propres à une seule région

- Prendre en compte la desserte lacustre en tant que transport public (Rivelac).
- Mieux organiser le transport de marchandises : rail, route, drones (Cossonay- Aubonne).
- Développer les zones industrielles liées au rail (District de Nyon).
- Imposer un indice de verdure/de pleine terre obligatoire dans les plans d'affectation (PALM).
- Intégrer le trafic transfrontalier dans les études (Nord Vaudois et Vallée de Joux).
- Préserver le patrimoine bâti hors zone à bâtir, au coeur du milieu naturel (Cossonay- Aubonne).
- Fluidifier le trafic automobile, notamment par l'utilisation des bandes d'arrêt d'urgence (Nord Vaudois et Vallée de Joux).
- Lutter contre les espèces invasives (Cossonay-Aubonne) Permettre l'isolation par l'extérieur en zone agricole (Gros-de-Vaud).
- Respecter les décisions fédérales à propos des grands prédateurs, par exemple : régulation du tir au loup (Nord vaudois et Vallée de Joux).
- Améliorer les franchissements des infrastructures importantes de transport en obtenant des financements de l'OFROU : principe de l'entraveur-payeur (PALM).
- Mettre en place une fiscalité avantageuse sur la mobilité : ne plus déduire les transports et repas pris hors du domicile (PALM).
- Mettre en place des structures de contrôle en matière d'import-export (Rivelac).

C. Défis et perspectives

Ce chapitre propose une mise en perspective des propositions formulées par les entités territoriales dans le cadre plus large des enjeux généraux de l'aménagement du territoire.

C.1 Complexification des intérêts et enjeux

La multiplication des acteurs et des intérêts dans les projets d'aménagement rend la prise de décision plus difficile. Il faut donc trouver des moyens d'évaluer équitablement ces intérêts et de prendre des décisions efficaces sans ralentir les procédures. Cela pourrait impliquer de nouvelles méthodes d'évaluation, une meilleure communication entre les parties prenantes et un ajustement de la gouvernance selon les sujets de pesée des intérêts : parfois plus de poids à la DGTL dans son rôle pivot entre les différents services cantonaux et parfois plus de poids aux Communes sur des sujets de compétence locale et de terrain tel que la densification des milieux bâtis.

C.2 Spécificités régionales et disparités communales

Plusieurs régions formulent le souhait d'une meilleure prise en compte des spécificités régionales. Selon les exemples donnés lors des ateliers, il s'agit moins des spécificités territoriales que des différences au niveau des capacités techniques et financières des Communes. Il est en effet attendu que le Canton puisse offrir un accompagnement adapté aux petites communes qui ne font pas partie d'une agglomération et n'ont pas de service technique.

C.3 Vers un nouveau rôle du Canton

Le Canton doit trouver un nouveau positionnement vis-à-vis des communes et régions en trouvant un équilibre entre accompagnement et contrôle. La proximité et l'écoute des Communes sont essentielles pour établir une collaboration efficace. Cela pourrait se traduire par une plus grande présence du Canton sur le terrain, un soutien accru aux Communes et une meilleure prise en compte des spécificités locales.

C.4 Les limites de la simplification des procédures

La simplification des procédures administratives est souhaitée par les Communes, mais elle ne doit pas se faire au détriment des outils démocratiques comme le droit d'opposition ou le référendum. Il faut trouver un équilibre entre l'efficacité administrative et le temps démocratique incompressible des planifications territoriales.

Il ressort des ateliers également que certaines attentes des Communes posent des questions de conformité au droit fédéral (par exemple simplification des procédures de constructions hors zone à bâtir). Il sera donc capital pour la DGTL de renforcer la communication auprès des Communes sur l'ancrage du PDCn dans le droit fédéral, afin de mieux faire comprendre les contraintes qui en découlent et qui ne sont pas du ressort cantonal.

C.5 Consensus sur la transition écologique

Les ateliers mettent en avant un consensus sur les objectifs de la transition écologique avec des propositions qui s'inscrivent globalement dans le sens des aspirations, préférences et priorités mises en évidence dans le cadre des enquêtes réalisées auprès du grand public¹.

Le PDCn doit intégrer pleinement ces enjeux et proposer des mesures et outils concrets pour y parvenir. En effet, les sujets à traiter en matière de transition écologique sont multiples et parfois complexes à intégrer, en particulier pour des petites Communes dont les ressources techniques sont restreintes.

C.6 Densification et qualité de vie

La densification est nécessaire, mais l'on observe sur les dernières années qu'elle est souvent rejetée par la population qui craint une baisse de la qualité de vie. Il est essentiel de garantir que la densification s'accompagne d'infrastructures, d'équipements publics et de services adéquats pour maintenir et même améliorer la qualité de vie. Là encore, le PDCn est vu comme un outil qui pourrait permettre de définir des objectifs et un cadre clair pour aider les communes dans cette mission délicate.

C.7 Intégration de sujets « émergents » dans le PDCn

Certains ateliers ont mis en évidence des sujets « émergents » sur lesquels le PDCn est considéré comme le bon outil pour poser les bases d'une stratégie d'échelle cantonale :

- L'offre hospitalière et de permanence médicale sur le territoire vaudois.
- La planification des infrastructures nécessaires à la mise en place d'une économie circulaire pour les matériaux de construction.
- La planification de l'utilisation du sous-sol (production et transport d'énergie, protection et utilisation des ressources en eau, exploitation des ressources du sous-sol, gestion des déchets).

¹ Les résultats de l'enquête grand public « C'est quoi le Plan ? » (automne 2023) ont notamment fait l'objet d'une synthèse, également disponible sur le site du PDCn 2050 <https://vd.pdcn.ch/fr/actualite/article/resultats-enquete-cest-quoi-le-plan>



vd.pdcn.ch/publications